

Communauté de Communauté du Clermontois

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2019

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service.....	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés.....	4
1.5.	Eaux brutes.....	5
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau.....	5
1.5.2.	Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100 %.....	5
1.5.3.	Achats d'eaux brutes.....	5
1.6.	Eaux traitées.....	6
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice en cours	6
1.6.2.	Production.....	6
1.6.3.	Achats d'eaux traitées.....	6
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice.....	6
1.6.5.	Autres volumes.....	7
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	7
2.	Tarifification de l'eau et recettes du service.....	7
2.1.	Facture d'eau type (D102.0).....	7
2.2.	Recettes.....	8
3.	Indicateurs de performance.....	9
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	9
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2).....	9
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	9
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	9
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	10
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	10
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	10
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	10
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1).....	12
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1).....	12
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2).....	12
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0).....	12
3.9.	Taux de réclamations (P155.1).....	13
4.	Financement des investissements.....	13
4.1.	Branchements en plomb.....	13
4.2.	Montants financiers.....	13
	Montant des investissements 2019 : 1 291 260 € TTC.....	13
4.3.	État de la dette du service.....	13
4.4.	Amortissements.....	13

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau **intercommunal**

- Nom de la collectivité : **Communauté de Communes du Clermontois**
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : **Etablissement public à coopération intercommunale**
- Compétences liée au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) **A compléter**

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) :

- ❖ **AGNETZ**
- ❖ **ANSACQ**
- ❖ **BREUIL LE SEC**
- ❖ **BREUIL LE VERT**
- ❖ **CAMBRONNE LES CLERMONT**
- ❖ **CATENOY**
- ❖ **CLERMONT**
- ❖ **ERQUERY**
- ❖ **ETOUY**
- ❖ **FITZ-JAMES**
- ❖ **NEUILLY SOUS CLERMONT**
- ❖ **NOINTEL**
- ❖ **SAINT AUBIN SOUS ERQUERY**
- ❖ **REMECOURT**
- ❖ **LAMECOURT**

- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation : 01/01/2008 . Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 01/01/2008 Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **régie pour les communes suivantes : Lamécourt, Rémécourt et Saint Aubin sous Erquery**

- régie avec prestataire de service
- régie intéressée
- gérance
- délégation de service public : affermage**
- délégation de service public : concession**

S'il s'agit d'une **délégation de service public** :

- Nom du délégataire : SUEZ

Contrat principal :

- Date de début de contrat : 01/01/2008
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2023
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2022
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 0

Contrat Catenoy :

- Nature exacte de la mission du délégataire :
- Date de début de contrat : 23/02/2011
- Date de fin de contrat initial : 23/02/2023
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 23/02/2023
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 0

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Population desservie	28 564	28 564	28 564	28 968	28 968	29 015

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'abonnés	11 461	11 239	11 379	11 533	11 683	11 865

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

	Type de res- source et im- plantation	Débit nominal	Volume prélevé 2014 (m3)	Volume prélevé 2015 (m3)	Volume prélevé 2016 (m3)	Volume prélevé 2017 (m3)	Volume prélevé 2018 (m3)
1	F1	16	24 391	41 832	27 271	26 940	25 160
2	F2	80	263 490	316 667	252 911	308 283	298 677
3	F4	105	557 678	476 072	525 248	473 284	359 424
4	F5	122	655 464	648 257	634 147	654 358	886 391
5	Bovette	57	7 564	14 373	11 456	31 274	11 764
6	Etouy	14	33 384	34 186	35 085	36 101	35 420
			1 541 971	1 531 387	1 486 118	1 530 240	1 616 836

Type de res- source et im- plantation	Débit no- minal	Volume prélevé 2014 (m3)	Volume prélevé 2015 (m3)	Volume prélevé 2016 (m3)	Volume prélevé 2017 (m3)	Volume prélevé 2018 (m3)	Volume pré- levé 2019 (m3)
F1	16	24 391	41 832	27 271	26 940	25 160	16 402
F2	80	263 490	316 667	252 911	308 283	298 677	244 278
F4	05 ¹	557 678	476 072	525 248	473 284	359 424	307 627
F5	22 ¹	655 464	648 257	634 147	654 358	886 391	965 254
Bovette	57	7 564	14 373	11 456	31 274	11 764	5 171
Etouy	14	33 384	34 186	35 085	36 101	35 420	36 540
		1 541 971	1 531 387	1 486 118	1 530 240	1 616 836	1 575 272

1.5.2. Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **100 %**.

1.5.3. Achats d'eaux brutes

La Communauté de Communes du Clermontois étant auto suffisante, elle n'a pas recours à l'achat d'eau potable auprès d'autre collectivité.

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice en cours

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Production (m3)	1 541 971	1 531 387	1 486 118	1 530 240	1 616 836	1 575 272
Importation (m3)						
Exportation (m3)						
Volume mis en distribution (m3)	1 541 971	1 531 387	1 486 118	1 530 240	1 616 835	1 628 648
Pertes (m3)	353 065	349 475	311 601	299 756	404 340	400 289
Volume consommé autorisé (m3)	1 188 906	1 181 912	1 174 517	1 230 484	1 212 495	1 228 359
Consommations comptabilisées (m3)	1 185 296	1 178 632	1 174 118	1 229 157	1 211 540	1 228 359
Consommations sans comptage estimée (m3)	3 571	3 262	403	1 309	546	546
Volume de service (m3)	-	-	-	-	406	8 409

1.6.2. Production

Le service comprend 6 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
F1	Chloration
F2	Chloration
F4	Chloration
F5	Chloration
BOVETTE	Chloration
FORAGE D'ETOUY	Chloration

Le volume produit total est identique au volume prélevé (pas d'usines de traitement générant des pertes).

1.6.3. Achats d'eaux traitées

Sans objet.

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Volumes vendus au cours de l'exercice	1 184 482	1 210 528	1 230 090	1 297 081	1 270 677	1 239 774

1.6.5. Autres volumes

Sans objet.

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Linéaire de réseaux de desserte hors branchements						
Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	200	201	202	202	202	202

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Clermontois eau							
		2014	2015	2016	2017	2018	2019
Délégataire	Part fixe	36.2800 €	36.2000 €	36.1200 €	36.4200 €	37.4000 €	37.8600 €
	Part proportionnelle	0.8599 €	0.8582 €	0.8560 €	0.8632 €	0.8864 €	0.8975 €
Collectivité	Part fixe						
	Part proportionnelle	0.4000 €	0.4000 €	0.4000 €	0.4016 €	0.4016 €	0.4016 €
Redevance agence prélèvement		0.0749 €	0.0764 €	0.0775 €	0.0783 €	0.0790 €	0.0790 €
Redevance agence pollution		0.2400 €	0.2200 €	0.2200 €	0.2200 €	0.2200 €	0.2200 €
Total 120m3 HT		225.2560 €	222.7520 €	222.5400 €	223.9920 €	227.8400 €	229.6320 €
TVA 5,5%		12.3891 €	12.2514 €	12.2397 €	12.3196 €	12.5312 €	12.6298 €
Total 120m3 TTC		237.6451 €	235.0034 €	234.7797 €	236.3116 €	240.3712 €	242.2618 €
Prix TTC au m3 (total /120m3)		1.9804 €	1.9584 €	1.9565 €	1.9693 €	2.0031 €	2.0188 €

Catenoy eau							
Tarifs		2014	2015	2016	2017	2018	2019
Délégataire	Part fixe	43.9400 €	44.3400 €	43.8800 €	44.2600 €	45.4800 €	46.3800 €
	Part proportionnelle	1.5220 €	1.5350 €	1.5200 €	1.5320 €	1.5750 €	1.6060 €
Collectivité	Part fixe						
	Part proportionnelle	0.4000 €	0.4000 €	0.4000 €	0.4016 €	0.4016 €	0.4016 €
Redevance agence prélèvement		0.0749 €	0.0764 €	0.0775 €	0.0783 €	0.0780 €	0.0780 €
Redevance agence pollution		0.2400 €	0.2200 €	0.2200 €	0.2200 €	0.2200 €	0.2200 €
Total 120m3 HT		312.3680 €	312.1080 €	309.9800 €	312.0880 €	318.4320 €	323.0520 €
TVA 5,5%		17.1802 €	17.1659 €	17.0489 €	17.1648 €	17.5138 €	17.7679 €
Total 120m3 TTC		329.5482 €	329.2739 €	327.0289 €	329.2528 €	335.9458 €	340.8199 €
Prix TTC au m3 (total /120m3)		2.7462 €	2.7439 €	2.7252 €	2.7438 €	2.7995 €	2.8402 €

Lamécourt - Rémécourt - Saint Aubin eau		
Tarifs		2018
Collectivité	Part fixe	35,5800 €
	Part proportionnelle	1,3400 €
Redevance agence prélèvement		0,2500 €
Redevance agence pollution		0,2200 €
Total 120m3 HT		252,7800 €
TVA 5,5%		13,9029 €
Total 120m3 TTC		266,6829 €
Prix TTC au m3 (total /120m3)		2,2224 €

2.2. Recettes

Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
Partie fixe	404 456,00 €	407 811,00 €	412 419,00 €	421 305,00 €	432 715,00 €	448 560,00 €
Partie proportionnelle	954 937,00 €	1 005 683,00 €	1 007 145,00 €	1 021 645,00 €	1 037 599,00 €	1 029 645,00 €
Cession d'eau	29 307,00 €	30 667,00 €	32 297,00 €	46 892,00 €	34 770,00 €	37 122,00 €
Autres produits	22 873,00 €	1 344,00 €	30,00 €	120,00 €	120,00 €	120,00 €
Total exploitation de service	1 411 573,00 €	1 445 505,00 €	1 451 891,00 €	1 489 962,00 €	1 505 204,00 €	1 515 447,00 €
Part collectivité	471 142,00 €	491 492,00 €	463 448,00 €	470 147,00 €	472 361,00 €	452 330,00 €
Redevance prélèvement	83 228,00 €	89 054,00 €	89 848,00 €	91 945,00 €	92 522,00 €	88 855,00 €
Redevance pour pollution	238 636,00 €	233 993,00 €	235 783,00 €	236 685,00 €	242 500,00 €	225 436,00 €
Total Collectivités et autres organismes publics	793 006,00 €	814 539,00 €	789 079,00 €	798 777,00 €	807 383,00 €	766 621,00 €
Total travaux attribués à titre exécutif	122 840,00 €	58 162,00 €	77 135,00 €	88 199,00 €	77 754,00 €	57 380,00 €
Facturation et recouvrement autres comptes de tiers	2 444,00 €	2 452,00 €	2 435,00 €	3 383,00 €	3 389,00 €	3 458,00 €
Autres produits accessoires	52 151,00 €	42 313,00 €	52 648,00 €	50 379,00 €	53 660,00 €	54 164,00 €
Total produits accessoires	54 595,00 €	44 765,00 €	55 083,00 €	53 762,00 €	57 049,00 €	57 622,00 €
Total des recettes	2 382 014,00 €	2 362 971,00 €	2 373 188,00 €	2 430 700,00 €	2 447 390,00 €	2 397 070,00 €

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante:

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Taux de conformité						
Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Microbiologie	100,0	100,0	100,0	98,9	100,0	99,1
Paramètres physico-chimiques	98,2	100,0	100,0	100,0	100,0	99,1

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	110	110	110	110	110	110

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Rendement du réseau de distribution						
Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Rendement %	82,5%	83,2%	82,2%	84,3%	81,6%	81,0%

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Sans objet

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

L'indice linéaire de pertes en réseau est :

Indice linéaire de pertes (m3/km/jour)						
Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	3, 9	3, 7	3, 9	3, 6	4, 2	4, 5

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est : 0,25 %

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 00% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour

chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Indice d'avancement de protection des ressources en eau						
Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	80,0	80,0	80,0	80,0	80,0	80,0

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

Le taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée est de :

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées						
Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	6,2	4,3	5,0	3,5	4,4	5,0

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de **5 jours** après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

Le taux de respect de ce délai est de :

Délai maximal d'ouverture des branchements (j)						
Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0

3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

0,4 année

3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12 de l'année n est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'exercice de l'année n-1 est :

Taux d'impayés sur les factures de l'année n-1						
Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	0,45	0,62	0,68	1,37	1,49	1,52

3.9. Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues : Non Oui

Le taux de réclamations est :

Taux de réclamations						
Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	10,35	6,23	13,80	11,99	9,61	8,95

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/L. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Nombre de branchements plomb supprimés ou modifiés						
Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	2	5	-	-	-	-

4.2. Montants financiers

Montant des investissements 2019 : 1 291 260 € TTC

4.3. État de la dette du service

CRD au 31/12/2019 => 113 250 € / Annuité de la dette => 11 325 €

4.4. Amortissements

2019 => 27 416 €